

## Réunion de quartier : île de Chalennes

Vendredi 10 mars 2023

Dans la salle du Conseil, à Chalennes-sur-Loire

25 participants

### *Les réunions de quartier*

Les réunions de quartier ont pour objectif de permettre à chacun de s'informer et d'échanger sur les projets en cours à l'échelle de sa commune et de son quartier.

Les riverains ont été informés de la réunion par l'intermédiaire d'un flyer distribué dans les boîtes à lettres du quartier fin janvier 2023, qui les invitait à coconstruire l'ordre du jour de la réunion en transmettant leurs questions en amont de la rencontre, avant le 20 février 2023.

L'information a également été diffusée sur les moyens de communication habituels de la mairie :

- Chalennes Magazine : <https://www.chalennes-sur-loire.fr/category/magazine/>
- Site web : <https://www.chalennes-sur-loire.fr/>
- Facebook : <https://www.facebook.com/chalonnessusloire>

## Compte rendu des échanges

### Mot d'accueil

Marie-Madeleine Monnier, maire de Chalennes-sur-Loire, remercie les habitants du quartier d'être présents pour cette première réunion de quartier, et introduit les élus présents :

- Richard Viau, référent du quartier île de Chalennes, Adjoint aux Sports et au Jumelage
- Jean-Claude Sancereau, référent du quartier île de Chalennes, Conseiller délégué Bâtiments communaux, Police, Affaires funéraires et Sécurité civile
- Marc Bernier, Conseiller délégué Citoyenneté et Actions participatives
- William Poissonneau, adjoint au Personnel communal, Espaces verts, Entretien des locaux communaux, Accueil, État civil
- Pascal Pages, Adjoint Finances, Budget, Comptabilité, Subventions, Assurance, Archives municipales
- Vincent Lavenet, Conseiller délégué Urbanisme, Eaux, Assainissement, Voiries et réseaux, Éclairage public
- Philippe Giteau, Conseiller délégué Vie associative et suivi de l'organisation des manifestations locales

Madame la Maire explique que le principe des réunions de quartier est l'échange et l'écoute, et que la discussion peut porter sur tout ce qui concerne les sujets d'ordre général. Pour les sujets d'ordre privé, les Chalonnais ne doivent pas hésiter à interpeler les référents de quartier. Les habitants ayant posé des questions relevant de problématiques spécifiques recevront une réponse personnalisée par courriel, à l'issue de la réunion.

## Les élus référents du quartier île de Chalonnes

La municipalité a défini six quartiers à Chalonnes-sur-Loire : centre-ville, Guinière, Bourgonnière, gare, Courtils, l'île. Chaque quartier a des référents, qui interviennent au quotidien pour répondre aux sollicitations des habitants.

Les élus référents du quartier de l'île sont :



**Richard Viau**

[richard.viau@chalonnes-sur-loire.fr](mailto:richard.viau@chalonnes-sur-loire.fr)



**Jean-Claude Sancereau**

[jean-claude.sancereau@chalonnes-sur-loire.fr](mailto:jean-claude.sancereau@chalonnes-sur-loire.fr)

## Présentation des réalisations récentes de la municipalité

### Terrain synthétique de football

Le terrain est terminé, la mise en service a eu lieu le 21 octobre 2022. Il sera inauguré le samedi 15 avril 2023.

### Liaison douce de La Bourgonnière

Itinéraire pour les piétons et les vélos pour davantage de sécurité. La sécurisation du carrefour de la Croix de la Bourgonnière sera réalisée en 2023.

### Ilot Carnot-Fleury

Les logements seront livrés fin mars 2023. Derrière l'immeuble se trouveront des places de stationnement privées + 14 places de stationnement publiques. Des arbres vont être plantés.

### Petit train

La municipalité a repris la gestion du Petit train, qui était auparavant propriété d'une association. Deux parcours sont désormais proposés : Ardenay, et un nouveau parcours vers la Guinière.

Un autre projet de parcours est étudié : l'île de Chalonnes. Le pont et la départementale étant des facteurs risques qui demandent réflexion.

### Parc de la Deniserie

Des travaux d'aménagement ont été réalisés : ouverture sur la rue Haute des Noyers, avec accès PMR. Des toilettes ont été ajoutées.

### Vidéoprotection

Poursuite de l'installation de dispositifs de vidéoprotection, qui a permis de résoudre un certain nombre

d'enquêtes, notamment pour des incivilités.

## Cérémonie des récompenses de la Ville

Création d'une cérémonie pour récompenser les actions méritantes.

## Présentation des grands projets à venir

### « Un élan pour Chalonnnes »

- Présentation d'Un élan pour Chalonnnes. Il s'agit du plan d'action de la municipalité pour imaginer Chalonnnes-sur-Loire en 2040. Chalonnnes fait partie du dispositif « Petites villes de demain », qui lui permet d'être accompagnée pour imaginer la ville de demain.

Ce plan d'action porte sur trois projets :

- Les Confluences : projet immobilier à l'emplacement de l'ancien Mr Bricolage. Dans le cahier des charges : conserver des places de stationnement, des espaces verts, garantir une bonne intégration paysagère. Un promoteur a été sélectionné, Bouygues. Les Chalonnais bénéficieront d'une priorité sur l'achat des logements.
- Chalonnnes, Cœur de Vie : étude pour la revitalisation du centre-ville.
- Espace polyvalent et culturel : projet de construction d'une salle des fêtes/salle de spectacle. Les élus ont visité de nombreuses salles de spectacles dans des communes équivalentes, de sorte à définir le projet. Concernant le cinéma : une étude a été demandée pour analyser le potentiel de développement de l'activité du cinéma. La question de l'emplacement futur du cinéma est encore en cours d'étude (maintien dans lieu actuel, ou déplacement).
- À l'heure actuelle, une liaison douce pour aller du centre-ville à la gare est étudiée.

## Présentation des projets pour l'île de Chalonnnes

### Gestion du risque inondation

Quelques sigles à connaître et qui concernent la gestion des risques inondation.

- PAPI : Programme d'actions et de prévention des inondations
- GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- PPRI : Plan de prévention des risques d'inondation
- PCS : Plan communal de sauvegarde
- DICRIM : Document d'information communal sur les risques majeurs

### **PAPI**

Il concerne plusieurs Communautés de Communes, dont la nôtre, Loire Layon Aubance. Des travaux à grande échelle vont être entrepris dans les années à venir.

3 actions sont prévues pour l'île dans le cadre du PAPI :

1. Mises en place de repères de crues supplémentaires.
2. Restauration et mise en place de balises de crue pour la circulation des bateaux et création de cartes de navigabilité correspondantes.
3. Rédaction et diffusion d'un numéro spécial inondations dans Chalonnnes Magazine.

M. Lavenet : « On compte beaucoup d'une manière générale sur la participation des îliens pour mener à bien ces actions. » Des financements initialement prévus en 2023 seront dégagés en 2024.

### **GEMAPI**

Des travaux de renforcement de la digue de Saint-Georges-sur-Loire et du Petit Louet sont prévus dans le cadre de la CCLLA. Le coût des travaux est estimé à plusieurs millions d'euros. Les digues submersibles de l'île n'ont pu être classées et ne bénéficieront pas des subventions GEMAPI, par contre, une étude technique approfondie sur l'état du système de protection de l'île sera lancée en 2023 sous financement de la CCLLA (voir ci-dessous).

### **PPRI**

Il y a quatre niveaux d'évaluation des risques : faible, moyen, fort et très fort. L'ensemble de l'île Chalonnnes-sur-Loire est entièrement classée niveau « très fort ». C'est la crue de 1910 qui reste la référence.

### **ÉTUDE DU REMBLAI DE L'ÎLE DE CHALONNES**

Cette étude vise à obtenir de la connaissance sur l'état des berges du remblai ceinturant l'île de Chalonnnes-sur-Loire, ainsi que des ouvrages traversants. Elle est financée par la Communauté de commune Loire Layon Aubance pour une valeur de 30 000 €.

À cette fin, l'Établissement Public Loire a réalisé une première étude de cas sur l'ensemble de l'île de Chalonnnes-sur-Loire en 2018 afin d'appréhender le rôle du remblai ceinturant l'île, située dans le lit majeur de la Loire. Par la suite, la CCLLA a réalisé un complément d'étude afin de connaître le rôle exact joué par ce remblai dans la protection contre les inondations.

Même si cet ouvrage présente un niveau de protection très faible, il n'en demeure pas moins que ce remblai est vital et nécessaire pour plusieurs raisons. Il permet :

- une protection contre le courant important de la Loire en cas de crue afin de permettre la navigation au cœur de l'île,
- d'éviter l'ensablement des terres agricoles,
- l'évacuation des populations, car le remblai supporte une voie communale sur la quasi-totalité de son linéaire.

Ainsi, il est proposé de réaliser une étude de caractérisation de l'état des berges, de relever les désordres et d'apporter des solutions techniques lorsque celles-ci sont possibles. Seront également identifiés les impacts sur les milieux aquatiques, l'île se situant sur une diversité de périmètres de protection réglementés (Natura 2000, ZNIEFF, ZICO...). Il sera déterminé la pertinence d'intervention sur ces berges ainsi que le coût financier de travaux afin d'obtenir une aide à la décision sur les interventions à engager sur ce secteur.

## LE PLAN D'ENTRETIEN

L'association « *Les Boutons de saules* » participera dès le début à la construction du cahier des charges (ex : choix du sous-traitant).

## Valorisation des lieux-dits de l'île

Lors du changement d'adressage qui a été fait, la municipalité s'était engagée à valoriser les lieux de l'île et les lieux-dits.

Brigitte Fremondière, membre du Conseil des Sages : « *On travaille actuellement en lien avec Annie Gourdon (Adjointe Tourisme, Camping, Agriculture, Viticulture). Le projet est d'apporter des précisions en entrées de l'île et de mettre en place des tables d'orientation, chacune dotée d'un QR code, qui permettra d'entendre de témoignages, photos et histoires...* ».

Monsieur BERNIER : Faire une sorte de fil/itinéraire de voyage sur des thèmes précis tels que les inondations, les crues, le chanvre, etc. Nous sommes en contact avec la CCLLA.

## Déploiement en cours de la fibre optique

Elle est très bien développée sur l'île. C'est Anjou Fibre qui porte la responsabilité du déploiement de la fibre et qui peut renseigner sur l'état d'avancement des travaux. Par contre, ce sont les opérateurs habituels (Orange, SFR, Bouygues ...) qui réalisent à la demande de chacun le raccordement à la fibre.

## Le plan communal de sauvegarde

Il a été validé il y a un an et demi par la préfecture. Remerciements à l'association des *Boutons de saules*, qui a fait un très bon travail notamment en découpant l'île en sept secteurs. Pax exemple, lors de la crue d'y il y a deux ans, un portage de repas a été mis en place et qui s'est très bien passé.

Ce plan de sauvegarde est mis en place tous les ans, courant octobre, novembre. Il est consultable sur le site web de la commune.

## Projet du Semi-marathon de l'île de Chalonnes-sur-Loire

Le Cos Athlétisme de Chalonnes a l'idée d'organiser un semi-marathon, soit 21,0975 km dans l'île. En effet son terrain plat est intéressant et très recherché par les athlètes. Il leur permet de faire des performances de chronomètre.

## Vos questions

Marc Bernier : nous avons eu le plaisir de recevoir de votre part en amont de la réunion quelques questions concernant votre quartier. Nous allons-y répondre, ainsi qu'aux questions complémentaires que vous auriez ce soir.

## Stationnement

Il y a eu un panneau de posé à l'entrée de la route du Pâtis pour signaler « Basse Île ». Or ce panneau est

très gênant et on n'a aucune visibilité des voitures venant de Saint-Georges-sur-Loire.

## Réponse

V. Lavenet : Cela a été corrigé. La visibilité est correcte maintenant.

## *Mauvais état de la chaussée*

Les riverains de la route de la Croix du Jard, la Motte se plaignent du très mauvais état de la chaussée

## Réponse

V. Lavenet : C'est vrai, mais il y a des urgences plus importantes. Il n'y passe pas un grand trafic. Un recensement complet de l'état des routes de la commune, y compris l'île a été réalisé tout dernièrement avec un le technicien de la CCLLA un compte rendu sera établi qui permettra de classer les travaux les plus urgents à réaliser, en fonction du budget. Nous étalerons cela sur les années à venir.

## *Caravane*

Nous avons depuis plusieurs années une installation illégale dans l'île de Chalennes. Elle est composée de deux caravanes à usage permanent d'habitation, d'une construction en dur et d'une clôture fermée sur son périmètre, en infraction au PPRI. Elle est située à la « Prévoterie » à 80 m et visible de ma route de Saint-Georges-sur-Loire.

## Réponse

JC. Sancereau : Le stationnement ne peut excéder trois mois. Concernant ce dossier, une lettre recommandée a été envoyée. Il n'y a pas de réponse pour le moment.

## *Clôtures*

J'aimerais me renseigner sur la législation concernant la pose de clôture en zone inondable et de biodiversité. Quelles sont les hauteurs à respecter ? (préservé le passage des embarcations). La végétalisation des clôtures est-elle légiféré en zone fragile ?

## Réponse

V. Lavenet : C'est très réglementé. Le règlement est d'ailleurs accessible à tous sur le site de la Mairie dans la rubrique plan local d'urbanisme.

La croix du Jard se situe en zone R3 du PPRI actuel. De manière générale l'ensemble de l'île est soit en zone R4, soit en zone R3 (respectivement, aléa très fort/aléa fort).

Concernant les clôtures, sont donc autorisées selon le règlement :

– Les clôtures entièrement ajourées ou végétales d'une hauteur maximale de 1,80 mètre (règle applicable en R4)

– En R3, peuvent s'appliquer les règles applicables en R4 ci-dessous, mais sont également admises : les clôtures d'une hauteur maximale de 1,80 mètre ajourées sur les 2/3 de leur hauteur. Pour les clôtures constituées par un muret non surmonté de parties pleines, la hauteur maximale de ce muret

est de 60 cm. Cette règle s'applique aussi aux clôtures et autres éléments de séparation ou de protection intérieurs aux propriétés tels que des murs, claustras ou grillages...

À noter également qu'à ce sujet, la réglementation nationale est en cours d'évolution. Cela devrait se traduire dans les années à venir au sein de nos réglementations locales. Cette évolution prévoit pour les zones agricoles et naturelles d'encadrer davantage l'édification des clôtures pour permettre plus facilement la circulation des animaux. En ce sens, devraient être uniquement autorisées dans l'avenir des clôtures à 30 cm du sol et d'une hauteur maximale de 1 m 20. -> Je précise que cette information n'a pour le moment pas de valeur juridique officielle.

Nous rappelons à ce sujet qu'une déclaration préalable est obligatoire (puisque prévue par délibération) pour toute édification de clôture sur la commune.

### Observation dans la salle

J'habite dans une zone très intéressante. C'est un vrai corridor de biodiversité. J'aimerais que l'on précise, en lisant l'article 2.2.12, si les clôtures doivent être végétales ou ajourées. Je voudrais des clôtures végétales. C'est très important pour que les animaux, en temps d'inondations, puissent circuler.

### Réponse

V. Lavenet : Vous avez cité la nouvelle réglementation. Je m'interroge sur la faisabilité et l'intérêt de laisser 30 cm entre la terre et la clôture. Dans deux ans, avec le PPRI, il faudra que l'on prenne cela en compte.

### *Feux de broussaille*

### Réponse

JC. Sancereau : Les feux de broussaille sont réglementés et interdits. À chaque fois, il faut le signaler à la gendarmerie. C'est 450 € d'amende.

### *Camping sauvage*

Nous avons de plus en plus de campeurs et de camping-cars qui stationnent en bordure de Loire au Grand Rivage (société de la Basse Île).

### Réponse

JC. Sancereau : L'année dernière, il y a eu un certain nombre de caravanes. Cet emplacement figure sur des réseaux sociaux. On va mettre des arrêtés : pour les camping-cars et tentes, à l'entrée de cette route à la Basse Île.

## Observation dans la salle

- À quel endroit ? Toute la Basse Île sera concernée ? Parce qu'il y en a ailleurs qu'à la Basse Île, à la Motte aussi.
- On habite à la Motte. Il y a un espace aménagé pour accueillir les cyclistes, notamment lors de La Loire à vélo. Mais dès que vous avez un camping-car, il n'y a plus de vélo. Les cyclistes qui bivouaquent ne viennent pas. Les camping-cars s'installent pour la nuit, et certains font 7, 8 tonnes.
- Au pâtis aussi

## Réponse

Mme La Maire : La mise en place d'arrêtés n'est pas compliqué. On va mettre ça en place : à la Basse Île, à la Motte et au Pâtis.

## *Vue sur Loire - Arbre*

Quand je suis arrivé dans l'île, année 1995, un des plaisirs que j'éprouvais était les vues magnifiques sur la Loire. Pendant les années suivantes, les arbres sur ses bords ont poussé avec plus de vigueur que les efforts de la commune pour les restreindre.

## Réponse

V. Lavenet : On va dégager, dans certains lieux, des trouées pour voir la Loire, surtout sur le chemin de la Loire à vélo. Il faut l'accord de VNF (Voies navigables de France), mais c'est possible. Il faut également avoir le budget.

## Observation dans la salle

Il faut être très prudent à l'entretien des berges. Avec les crues, il faut que les arbres jouent leur rôle de barrières. Sinon l'eau n'a pas de barrière naturelle, et c'est dangereux.

## *Panneaux adressage, problème lors d'inondation*

Certaines pancartes, posées au milieu de nulle part, posent problème. Quand il y aura une inondation, ça sera très dangereux pour les bateaux qui passeront, car elles seront recouvertes d'eau. Il faut mettre des balises.

## Réponse

M. Bernier : Il faudrait faire un inventaire.

## *Les vélos sur le pont de Chalonnes — traversée dangereuse*

Passer à vélo sur le pont est dangereux ! Il y a la présence des jardinières sur les rambardes du pont. Déjà que le passage est étroit ! Je prends mon vélo tous les jours, et je peux vous dire que sur le pont, cela circule. Mon fils va à l'école à vélo. Il est hyper briefé, mais c'est vraiment dangereux.

### Réponse

W. Poissonneau : Cela fait deux ans que l'on en met des jardinières. Nous voulions mettre en valeur un peu plus l'entrée de Chalonnes. Nous allons repenser ce projet de fleurissement. Pour cette année, avec la sécheresse, il a été décidé qu'il n'y aurait pas de suspension de fleurs dans Chalonnes.

V. Lavenet : Premier point : il y a de grands projets qui arrivent avec la mairie de Chalonnes, La CCLLA et sur le département. Il y a la liaison douce entre Saint-Georges-sur-Loire et Chalonnes-sur-Loire et sa gare ; Chaudefonds-sur-Layon et Chalonnes également. Ce sont des projets sur le long terme et cela représente un coût important de 2 millions d'euros sont évalués pour la liaison Saint Georges-Chalonnes.

Deuxième point : la traversée des ponts présente des difficultés. Il n'y a pas possibilité technique d'élargir les passages existants. Pour autant, ce n'est pas complètement exclu. Il n'y a que le pont de Chalonnes qui pose problème, car il n'est pas assez large. Ce que l'on a imaginé, c'est de doubler le pont de Chalonnes par une passerelle piétonne, à l'exemple de Bouchemaine qui a en projet une passerelle qui accueille les vélos et les piétons. Chalonnes est candidat à ce type d'équipement et est soutenu par la CCLLA. Ce projet évalué à 10M€ est pour le moyen voir le long terme.

## *La biodiversité sur l'île de Chalonnes*

L'île est un corridor de biodiversité. Il faudrait faire un recensement des espèces, matérialiser les lieux remarquables, l'histoire. L'île de Chalonnes est un espace protégé. C'est un espace singulier.

### Réponse

M. Bernier : Oui, nous avons le projet de valoriser la biodiversité avec le Conseil des Sages.

## *Arbres dangereux sur un terrain communal appartenant à la Mairie*

Il y a un terrain dans l'île qui appartient à la commune (c'était un don), il y a des arbres qui penchent sur la route. Les arbres vont mourir. Qui entretient ? C'est en face des boires, sur la route du milieu.

### Réponse

M. Poissonneau : Nous allons nous occuper de ce problème rapidement.

## *Nouvel adressage*

C'est effectif ? Sur les GPS ?

## Réponse

M. Bernier : Oui, le nouvel adressage est effectif. Le service départemental a mis à jour toutes les cartes. Seules les cartes grises sont à mettre à jour.

## Conclusion

Que ce soit pour des sujets d'intérêt général, pour signaler un dysfonctionnement ou pour des questions d'ordre privé, la municipalité invite les habitants à contacter sans hésitation leurs élus référents de quartier.

Une liste des numéros de téléphone pour se renseigner auprès des organismes partenaires est remise aux participants.

Voirie, éclairage	Service techniques intercommunaux	02 41 74 10 80	accueil.secteur2@loirelayonaubance.fr
Urbanisme	Mairie	02 41 74 15 90	urbanisme@chalonnes-sur-loire.fr
Transports régionaux (cars, trains)	Aléop	09 69 39 14 14	
Déchetterie et collecte	3RD'Anjou	02 41 59 61 73	
Eau	Syndicat d'eau de l'Anjou (SEA)	02 41 40 14 55 Urgence : 02 44 71 05 58	
Assainissement collectif	Véolia	02 41 28 43 80	
Assainissement individuel	ASSIST'ANC'	02 41 68 47 36	assist.anc@loirelayonaubance.fr
Coupure d'électricité	Enedis	09 72 67 50 49	
Eclairage public	SiemL	02 41 20 75 20	sieml@sieml.fr
Fibre : calendrier	Anjou Fibre	www.anjou-fibre.fr/#/test-eligibilite	
Fibre : dysfonctionnement	Joindre votre fournisseur d'accès internet (Orange, Free, Bouygues, etc.)		